



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 février 2021 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

| | | |
|--------------------------|---|-------------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 21 |
| Votants | : | 32 |
| Convocation et affichage | : | 26/01/2021 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Monsieur Clément CHAPEL |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAINTE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Aurélien HERRERO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Romain EVRARD), Catherine MOINE (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Catherine MICHALON (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

**CM-2021-16 - SPORTS - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE FOOTBALL
CLUB D'ANNONAY**

Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE

Lors de sa séance du 12 mars 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une convention triennale d'objectifs avec l'association Football club d'Annonay.

La convention, établie en lien avec la politique sportive souhaitée par la commune, s'inscrit dans le cadre de la Charte sportive communale dont les axes prioritaires engagent les associations à contribuer à la cohésion sociale et territoriale et intègrent les dimensions relatives à la sécurité, à la santé et à l'éducation. Elle est signée pour trois ans.

L'article 7 de la convention prévoit qu'un comité d'évaluation se réunit en présence de représentants de la commune et de représentants du club, après la tenue de son assemblée générale.

L'évaluation porte sur la réalisation des actions définies dans l'article 2 relatif aux engagements de l'association dans le domaine :

- des objectifs sportifs,
- de l'animation et de la promotion du sport,
- de la communication,

- de la mise en cohérence entre les propositions d'action de l'association et les objectifs fixés dans la convention.

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 pendant l'année 2020, l'association n'a pas pu tenir la totalité de ses engagements et n'a pu réaliser qu'une partie des actions rentrant dans le cadre de la convention d'objectifs. Néanmoins, le comité d'évaluation, réuni le 20 janvier 2021, a validé la conformité des activités du club aux termes de la convention.

Aussi, en respect de l'article 16 de la convention d'objectifs, il est proposé au Conseil municipal la signature d'un avenant à la convention 2018-2020, arrivée à échéance, afin que le Football club d'Annonay puisse mettre en œuvre son programme en 2021 et bénéficier de la subvention liée à ses actions.

Vu le projet d'avenant en annexe,

VU l'avis favorable de la commission générale du 25 janvier 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay et le Football club d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Maire à finaliser et à signer l'avenant dont le projet est joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/02/21
Affiché le : 08/02/21
Transmis en sous-préfecture le : 11/02/21
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 FEV. 2021